



Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est

5 Boulevard de la Défense

Espace Partenaires - 2ème étage - 57078 Metz Cedex 3

03 87 20 36 80 - www.cma-grandest.fr

contact@crma-grandest.fr - www.artisanat.fr

Code(s) NSF :

Code CPF : 94749

Décret n° 2004-1164 du 02 Novembre 2004 - N° SIRET : 130 028 012 00016

Numéro de Déclaration d'Activité 44570405157 enregistré auprès du Préfet de la Région Grand-Est

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Mise à jour : janvier 2022

Public :

Tatoueurs, perceurs, techniciens en maquillage permanent:
Chef d'entreprise, salarié(es),
demandeurs d'emploi.

Formation accessible et adaptée aux personnes en situation de handicap :
information disponible sur notre site internet CMA Grand Est/ou nous contacter*

Niveau d'entrée/ Prérequis :

Etre âgé de 18 ans.

Statut :

Stagiaire de la formation
professionnelle rémunéré ou non

Durée & accès :

3 jours dans le cadre de la formation continue.
21 heures en centre de formation .

Accès : dès les effectifs réunis et les conditions réalisées

Prochaines sessions :

Nous contacter

Objectif de qualification :

La formation Hygiène et salubrité est obligatoire pour la pratique du maquillage permanent, du tatouage artistique et du perçage corporel selon les décrets et arrêtés du Ministre de la Santé.

Objectif pédagogique de la formation :

A l'issue de la formation, vous serez capable de connaître le cadre législatif et les risques infectieux liés à la pratique du maquillage permanent, du tatouage et du piercing; de maîtriser les protocoles et les règles d'hygiène à suivre dans l'exercice du métier.

Compétences visées et résultats attendus :

Les stagiaires développeront les connaissances et compétences nécessaires pour réaliser les tâches liées au nettoyage, à la désinfection du matériel et au maintien de la propreté dans le cadre des activités exercées (tatouages, piercing, maquillage permanent...)

En 2021, sur 43 personnes inscrites, 43 ont suivi intégralement la formation, 43 ont répondu à notre enquête avec un taux de satisfaction de 95%

Lieu de formation & contact :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Grand Est - Etablissement des
Ardennes
8 rue de Clèves - 08013
Charleville-Mézières Cedex
03.24.56.59.49
accueil@cma-ardennes.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Grand Est - Etablissement de la Marne
68 boulevard Lundy
51086 REIMS Cedex
03.26.61.27.25
vpetit@cma-grandest.fr

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Grand Est - Etablissement de la
Meurthe-et-Moselle
4 rue de la Vologne - 54520 LAXOU
03 83 95 60 60
CMA54_formation@cma-grandest.fr

Contenu :

- Présentation des décrets et arrêtés encadrant la profession.
- Rappel des règlements et des normes relatives aux tatouages, au perçage des encres de tatouage et des pigments de maquillage permanent.
- Informations aux clients, contre-indications
- Généralités d'anatomie et de physiologie, principales flores cutanées.
- L'hygiène des mains, le matériel, les vêtements de protection, élimination des déchets, les risques infectieux et allergiques liés aux actes d'effraction cutanée et de perçage.
- Organisation des locaux, procédure de bio nettoyage, désinfection, stérilisation.
- Les antiseptiques,
- L'organisation du poste de travail (bonnes pratiques d'hygiène pour l'environnement de travail et le matériel).
- Législation relative à la protection du travailleur.
- Prévention et prise en charge des accidents d'exposition au sang et risque viral. Obligations et recommandations vaccinales.
- Contrôle des connaissances/reprise de sujets non compris.

Organisation de la formation :

Formation en présentiel dans notre centre.

Méthodes pédagogiques utilisées :

- Techniques: Formation en salle dédiée. Petite unité de stérilisation pour démonstration. Matériel adapté. Consommables (gants...).
- Formation mixant apport théorique, mises en pratique et échanges.

Validation du parcours / Modalités d'évaluation :

- Contrôle des connaissances par des cas pratiques avec des corrections tout au long de la formation,
- En fin de formation, le stagiaire recevra une attestation de suivi de formation aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur.
- Questionnaire de satisfaction de la qualité perçue.

Coût de la formation :

525€ TTC

Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation - nous consulter.

Equipements :

- Salles d'enseignement professionnel dédiées et salles d'enseignement général équipées (projection)

- Accessible aux personnes en situation de handicap.

Participants :

12 stagiaires / session

Session ouverte à partir de 6 stagiaires

Pour plus de renseignements :

- Référent / Contact Handicap - mail :

Information disponible sur notre site internet CMA Grand Est*/ou nous contacter

Débouchés :

Pouvoir travailler en tant que salariée dans un institut esthétique ou salon de tatouage.

Possibilité de poursuites d'études :

Non concerné

Qualification des formateurs :

Formatrice spécialisée dans les métiers de la santé et de la personne, infirmière diplômée d'état.

Conditions générales de vente :

à consulter en flashant ce code



Pour les équivalences et passerelles (cf : notre site internet ou nous contacter)